

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 28 novembre 2011

n° 39

page 1/1

RAPPORTEUR : Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Subvention au lycée de Thuré pour une mission au Burkina-Faso.

Mesdames, Messieurs,

13 élèves et 3 accompagnateurs du lycée agricole de Thuré mèneront en décembre prochain une mission de coopération au Burkina-Faso. Cette action répond aux objectifs d'éducation au développement et de formation professionnelle des étudiants français et burkinabé et suscite des échanges de pratiques entre enseignants. Elle s'inscrit dans un partenariat durable initié en 2008, sous forme de chantiers agricoles innovants. Kaya reçoit le groupe pour des visites de terrain. Le projet est co-financé par la région Poitou-Charentes (33%), le Conseil Général de la Vienne (7%) et diverses fondations privées (Crédit Agricole, Fondation Xavier Bernard - pour 9% du budget). Les élèves ont réalisé en cours d'année des actions pour cofinancer le projet à hauteur de 20%. La participation des territoires de résidence des participants est sollicitée pour atténuer le coût demandé aux familles (200€ par famille). La participation sollicitée auprès de la commune de Châtellerault est de 1000€, soit 4,5% du coût du projet.

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée,

VU la convention de coopération décentralisée entre les communes de Kaya et Châtellerault, renouvelée le 1er novembre 2009;

CONSIDERANT l'intérêt de mobiliser les capacités du lycée agricole de Thuré en faveur de la coopération Châtellerault-Kaya;

CONSIDERANT la demande du Lycée Agricole Danielle Mathiron,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention de 1000 € au Lycée Agricole D. Mathiron de Thuré

La dépense est imputée au budget principal au compte – 048.1/6574/4400

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 30/11/2011 N°8274
Publié au siège de la Mairie, le 29/11/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM